

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 13 décembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 13 décembre 2017 à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents l'exception de Noelline PERON ayant donné pouvoir à Jean-Jacques RIOU. Arnaud PORHEL a été nommé secrétaire de séance.

1. Présentation des études réalisées par HEOL.

Intervention d'Éric MINGANT, chargé de mission collectivités auprès de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de MORLAIX – HEOL. Il a présenté au Conseil Municipal le bilan énergétique des bâtiments et du matériel communal de l'année 2016.

2. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire) :

- **Acquisition et aménagement intérieur d'un véhicule utilitaire** Renault Trafic auprès de la société Bodemer Auto de Morlaix pour un montant de 15 600.00 € H.T. L'aménagement intérieur du véhicule a été réalisé par le Garage POSTEC de Plounevez-Lochrist, pour un montant de 908.96 € HT.
- **Installation d'une solution anti intrusion aux services techniques** par Télésécurité Loire Bretagne pour un montant de 1 726.56 € HT. L'abonnement mensuel au service de télésurveillance est d'un montant de 38,00 € HT.
- **Rénovation urinoirs salle de pétanque** par la société Nouvelle Madec, de Plounevez-Lochrist, pour un montant de 1255,55 € HT.
- **Acquisition d'un poste à souder** auprès du Comptoir Métallurgique de Bretagne de Brest pour un montant de 1138,60 € HT.
- **Rénovation mur en pierres à l'entrée du lotissement Haut de la Baie** par Les Créations du Château pour un montant de 4 124,00 € HT.
- **Convention financière avec le SDEF ajout point lumineux ZA de Kerscao** d'un montant de 2 600.00 € H.T (soit 3 120.00 € TTC). Le financement s'établit comme suit :
 - Financement du SDEF 375.00 €.
 - Financement de la commune 2 225.00 €.

3. Haut-Léon Communauté :

- **Convention pour Instruction des Autorisation du Droit des Sols (ADS)**

Haut-Léon Communauté, issue de la fusion entre les Communautés de Communes de la Baie du Kernic et Pays Léonard, a repris depuis le 1er janvier 2017 les missions d'instruction du droit des sols. La convention a pour objet de définir les modalités de l'instruction, des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune et relevant de sa compétence : Certificat d'urbanisme opérationnel, Déclaration préalable de travaux, Déclaration préalable de division, Permis de construire, Permis de démolir, Permis d'aménager.

Le service urbanisme en Mairie, reste le premier interlocuteur des usagers de la commune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention « Schéma de mutualisation pour l'instruction des autorisations du droit des sols. »

VOTE : UNANIMITE

- **Convention Accueil Collectif de Mineur**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention de mise en place d'un service commun pour la gestion et l'animation de l'Accueil Collectif de Mineurs de 3 à 17 ans de PLOUNEVEZ-LOCHRIST et pour laquelle deux agents sont concernés. Cette convention prend effet au 1er janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017. Elle est renouvelable par reconduction expresse.

VOTE : UNANIMITE

- **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et Fonds de concours.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a décidé de la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communale (FPIC), ce qui permet à la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST de percevoir 55 387 € pour 2017. Le Conseil Communautaire de H.L.C., bénéficiaire du FPIC en 2017, a décidé de reverser des Fonds de concours aux communes membres de l'ex-CCBK. Le montant du Fonds de Concours pour PLOUNEVEZ-LOCHRIST est fixé à 36 275 € pour 2017. Monsieur le Maire propose de l'affecter au Projet : Travaux de refonte du réseau d'Eaux Pluviales Rue de la Gare, Place de la Gare

VOTE : UNANIMITE

4. Construction de 4 logements locatifs sociaux rue des Acacias - Le Jardin du Presbytère.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération construction de 4 logements locatifs sociaux, sur le terrain libéré après la déconstruction du presbytère. L'adresse de ces futurs logements sera « Le Jardin du Presbytère ».

Le Conseil Municipal autorise l'O.P.H. Départemental Finistère Habitat à réaliser des 4 logements locatifs, en réalisant les études préalables. Il autorise la cession du terrain d'une contenance de 1 183 m² d'un montant global de 16 000 €. Finistère Habitat en tant que bailleur social sera exonéré des participations et taxes communales afférentes à la réalisation de l'opération. Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du Plan Local de l'Habitat, du Conseil Départemental et tout financement susceptible d'être obtenu pour cette opération.

VOTE : UNANIMITE

5. Tarifs communaux 2018.

Maintien des tarifs 2017 pour la bibliothèque et les impressions multimédia généalogie, les droits de place, les photocopies, le transport scolaire, le matériel communal en régie, le cimetière et le colombarium.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Salle Polyvalente	170,00 €
Salle Lan Inisan	250,00 €

LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL AUX PARTICULIERS

Stand bâché bleus	30,00 €
Barnums neufs	60,00 €
Table	5,00 €
Chaise	0,20 €

TERRE VÉGÉTALE

5 € le m³ à enlever avec un maximum de 100 m³ par année civile, dans la limite des stocks disponibles, pour les entreprises et habitants de Plounévez-Lochrist.

SERVICE EAU

Taxe de raccordement	580,00 €
Abonnement	52,00 €
De 0 à 30 m ³	0,90 €
De 31 à 100 m ³	1,15 €
De 101 à 300 m ³	1,07 €
+ de 300 m ³	0,89 €
Gros consommateurs	0,89 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

Raccordement assainissement collectif	915,00 €
Participation à l'assainissement Collectif	1000,00 €
Abonnement assainissement collectif	110,00 €
Prix du m ³	1,96 €

Le mode de facturation de l'eau et de l'assainissement reste inchangé :

Janvier : Facturation de l'abonnement eau, en mars : facturation de l'abonnement d'assainissement collectif.

Juin : Consommation eau et assainissement pour les abonnés n'ayant pas demandé le prélèvement automatique.

Juin, Septembre et Novembre : Consommation eau et assainissement pour les abonnés ayant demandé le prélèvement automatique. A compter du 01/01/2018 l'Assainissement Non Collectif sera facturé par Haut-Léon Communauté qui exerce la compétence.

VOTE : UNANIMITE

6. Décisions Modificatives Budgétaires et autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.

A la demande du Maire, Madame Catherine PICART Adjointe aux Finances présente au Conseil Municipal les décisions modificatives budgétaires :

COMMUNE DM N° 3	Section de Fonctionnement		
<u>Dépenses</u>	D 6188 Autres frais divers	+	1 071.00 €
	D 65748 Subventions fonctionnement aux associations	+	1 250.00 €
	D 023 virement section investissement		<u>73 175.83 €</u>
		+	75 496.83 €
<u>Recettes</u>	R 73223 Fonds de péréquation FPIC	+	55 387.00 €
	R 744 FCTVA	+	5 418.90 €
	R 758 Produits divers de gestion courante		<u>14 690.93 €</u>
		+	75 496.83 €
	Section Investissement		
<u>Recettes</u>	R 021 Virement de la section de fonctionnement	+	73 175.83 €
	R 1022 FCTVA	-	5 787.77 €
	R 13248 Fonds de concours	-	32 471.00 €
	R 1328 Autre subvention	+	2 713.52 €
	R 1342 Subvention Amendes de Polices	+	5 987.40 €
	R 1641 Emprunt	-	<u>37 687.66 €</u>
		+	5 930.32 €
<u>Dépenses</u>	D 2041581 Biens mobiliers, matériel	+	964.00 €
	D 21318 Autres bâtiments publics	+	3 600.00 €
	D 2188 Autres immobilisations corporelles		<u>1 366.32 €</u>
		+	5 930.32 €
EAU DM N° 2	Section de Fonctionnement		
<u>Dépenses</u>	D 618 Divers	+	14 167.70 €
	D 023 Virement à la section de fonctionnement	-	14 167.70 €
	Section Investissement		
<u>Recettes :</u>	R 021 Virement de la section de fonctionnement	-	14 167.70 €
<u>Dépenses</u>	D 2158 Autres	-	14 167.70 €
LOTISSEMENT DM N° 2	Section de Fonctionnement		
<u>Dépenses</u>	D 605 Achats de matériel, équipements et travaux	+	10 000.00 €
	D 71355 Variation des stocks terrains aménagés	+	10 000.00 €
<u>Recettes</u>	R 71355 Variation des stocks terrains aménagés	+	10 000.00 €
	R 7015 Ventes de terrains aménagés	+	10 000.00 €
	Section d'Investissement		
<u>Dépenses</u>	D 3555 Terrains aménagés	+	10 000.00 €
<u>Recettes</u>	R 3555 Terrains aménagés	+	10 000.00 €

VOTE : UNANIMITE

Après l'exposé de Catherine PICART, le Conseil Municipal autorise le Maire, à mandater les dépenses d'investissements 2018 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2017. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif, soit au plus tard le 31 mars 2018.

VOTE : UNANIMITE

7. Demandes de Subventions :

- **Aménagement d'un parking au Centre-Bourg lieu-dit « Squillou »**

Lors de la séance du 21 septembre 2017, les conseillers municipaux ont donné leur accord pour acquérir auprès des Consorts LE GOFF la propriété du Squillou, comprenant une habitation et des bâtiments d'exploitation et un terrain de 30 ares situé à la Gare, ceci en vue de régler les problèmes de stationnement dans la rue de Pont ar Rest et d'inondations dans le secteur de la rue de la Gare.

Monsieur le Maire présente donc aux Conseillers Municipaux, le projet d'aménagement d'un parking au centre bourg, sur le terrain de l'ancienne ferme du « Squillou ».

Le projet s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement, de sécurisation des déplacements et de mise en accessibilité de la voirie. Il permettra de régler le sérieux problème de stationnement le long de la rue de Pont ar Rest. Afin de libérer le nouvel espace parking, il est prévu de déconstruire après désamiantage, le hangar situé côté rue, afin de réaliser entre 25 et 30 emplacements de stationnement, dont 2 emplacements aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

L'ensemble des travaux a été estimé à 132 776 € H.T. y compris honoraires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce projet et de solliciter une subvention de l'Etat pour l'année 2018. Le taux de subvention sollicité est de 50 %.

VOTE : UNANIMITE

- **Rénovation thermique de la Salle Polyvalente.**

A la demande du Maire, Roger BOSSARD, Adjoint, présente au Conseil Municipal l'avancement du dossier de rénovation thermique et de mise aux normes d'accessibilité de la Salle Polyvalente. Le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 422 000 € hors taxe en 2016. Ces travaux seront inscrits au budget 2018 de la commune. La livraison du bâtiment rénové est prévue pour fin 2018. Le Maître d'œuvre, Patrice BEYER finalise le projet et prépare les dossiers de consultations des entreprises pour début 2018. Le permis de construire est déposé. Au cours de l'année 2017, des subventions ont été recherchées, particulièrement dans la thématique de réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer des demandes de financement pour la Rénovation thermique de la salle polyvalente.

VOTE : UNANIMITÉ

8. Ingénierie Publique Départementale : adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et au Finistère Ingénierie Assistance (FIA).

- **Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement (CAUE)**

Approbation de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

VOTE : UNANIMITÉ

- **Adhésion à l'Etablissement Public Administratif d'appui à l'ingénierie locale « Finistère Ingénierie Assistance »**

Approbation des statuts de l'Etablissement Public, adoptés par son Conseil d'Administration du 7 mars 2014 et validation de l'adhésion de la commune, approbation du versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de 0.50 € par habitant DGF, et inscription de cette dépense au Budget.

VOTE : UNANIMITÉ

9. Enfance Jeunesse

A la demande du Maire, Madame Marie-Thérèse CUEFF, Conseillère déléguée à l'enfance jeunesse présente au Conseil Municipal le bilan Enfance Jeunesse de la commune.

- **ECOLE SAINTE FAMILLE**

105 élèves en élémentaire et 60 en maternelle ont repris le chemin de l'école à la rentrée en septembre dernier, répartis en 6 classes. Plusieurs projets sont au programme pour cette année scolaire 2017-2018 dont un voyage pédagogique dans le VAL DE LOIRE pour les CE2-CM1-CM2 du 26 au 30 mars 2018.

Les élèves du cycle 3 seront sensibilisés au tri des déchets et à la compréhension du fonctionnement de l'océan autour de journées pédagogiques à OCEANOPOLIS et au centre de tri TRIGLAZ à PLOUEDERN. Le jardin potager avec les aînés de la commune sera relancé. La Quinzaine culturelle au 2ème trimestre sera organisée sur le thème « promenons-nous dans les bois ». L'activité piscine pour les élèves de la GS au CM1 a redémarré à la piscine de SAINT POL DE LEON, les vendredi après-midi jusqu'à fin février.

- **ACTIONS ADOS :**

61 jeunes des communes de Plounévez-Lochrist, Lanhouarneau et Tréfléz ont adhéré à la carte « Actions ados » : dont 41 de Lanhouarneau, 15 de Plounévez-Lochrist et 5 de Tréfléz. Sur les 61 adhésions : 53 cartes annuelles, 3 cartes « vacances été » et 5 cartes « petites vacances ». 2 séjours ont été organisés durant l'année : au Parc Astérix du 12 au 15 Avril 2017 (24 jeunes) et un Camp à Telgruc sur Mer du 16 au 21 Juillet 2017 (16 jeunes).

- **ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)**

Les chiffres de fréquentation sont en hausse sur toute l'année, le changement de tarification au quotient familial a été apprécié des parents. A la fin des vacances de la Toussaint, l'ACM totalisait 2470 journées présence enfants contre 2083 en 2016 et 1705 en 2015.

- **Signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) pour deux modules :**

Madame Marie-Thérèse CUEFF, expose au Conseil Municipal, que le développement de l'Accueil de Loisirs et des Actions Ados, permet la signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse signé en 2015 avec la C.A.F.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant au CEJ intercommunal qui permettra à la commune de percevoir des subventions complémentaires de la CAF.

VOTE : UNANIMITE

10. Syndicat Départemental Energie du Finistère : Modification des statuts.

Lors de la réunion du comité en date du 13 novembre 2017, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère ont voté la modification des statuts, les collectivités membres du SDEF disposent de 3 mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

Le Conseil Municipal, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère.

VOTE : UNANIMITÉ

11. Règlement des salles municipales.

Roger BOSSARD propose au Conseil Municipal de modifier les règlements intérieurs des salles communales en y ajoutant un article stipulant qu'il est interdit de dormir dans les salles.

VOTE : UNANIMITÉ

12. Informations et questions diverses.

- **Station d'Épuration**

Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire informe le conseil municipal que la station d'épuration a été mise en service en juillet. Les contrôles de fonctionnement ont été réalisés. Ils sont conformes aux normes prescrites par arrêté préfectoral.

- **Cimetière : la procédure d'abandon.**

Jean-Pierre ROUÉ, adjoint au Maire que lors de la séance du 24 novembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé le démarrage de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon. Un premier constat d'abandon a été établi suite à la visite de Jean-Pierre ROUE, Jean-Michel SALAUN et Carole CREIGNOU au cimetière le 27 septembre. Une étiquette autocollante indiquant le statut d'abandon a été apposée sur les 44 tombes en état d'abandon avant la Toussaint. A ce jour, 4 familles se sont manifestées en Mairie s'engageant à remettre en état leurs concessions.

- **Réunion Elus-Professionnels de santé**

Monsieur le Maire rappelle qu'une rencontre entre les élus, les membres du CCAS et les professionnels de santé de la commune s'est tenue le 27 octobre dernier en Mairie afin d'échanger sur l'offre de santé proposé sur le territoire. Le compte-rendu de cette réunion a été transmis à chacun des participants et une publication est parue dans la presse. La discussion s'étend désormais à l'échelle des communes de Plounévez-Lochrist, Lanhouarneau et Tréfléz. Une nouvelle rencontre entre élus, professionnels de santé des 3 communes est programmée le 9 janvier 2018 à 20h00. Les représentants de l'Agence régionale de santé ainsi que Madame la Députée sont conviés à cette réunion.

- **Vœux du Maire**

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 13 janvier à 18h30 à la salle Lan Inisan. L'ensemble de la population est invitée.